

Évaluation de l'efficacité du dispositif emploi-formation des jeunes bruxellois en 2015



Table des matières

Introduction	3
Chômage des jeunes et qualification	4
Les politiques mises en œuvre	5
Emploi	5
Stages	
Formation professionnelle	6
Formation en alternance	7
Conclusions	9

Introduction

Offrir des perspectives d'avenir aux jeunes est l'un des défis majeurs relevés par le Gouvernement bruxellois qui a fait de l'Emploi et de la Formation professionnelle des jeunes l'une de ses priorités.

Favoriser une mise à l'emploi durable des jeunes implique le plus souvent, pour le public bruxellois, une offre de solutions large et diversifiée : soit par une formation, soit par l'apprentissage d'un métier ou encore par une première expérience professionnelle.

Formation professionnelle, formation en alternance, stages, : renforcer et accroître la qualité de ces différents leviers, c'est écarter la fatalité d'une génération sacrifiée. C'est pourquoi, le Gouvernement bruxellois met en place des solutions adaptées pour enrayer durablement le chômage des jeunes. Et ce, depuis le début de la législature.

Depuis un an, Actiris, le VDAB Brussel, Bruxelles-Formation, Syntra Brussel, l'EFP (Espace formation PME) et le SFPME (Service de la formation des PME) développent des synergies pour offrir aux politiques de l'Emploi et de la Formation professionnelle une nouvelle perspective d'ensemble et un champ d'action concerté. L'enjeu est d'offrir aux jeunes des opportunités ciblées en fonction de leurs besoins.

Au cours de l'année 2015, l'ensemble des organismes publics d'Emploi et de Formation ont ainsi développé de véritables synergies pour rencontrer les attentes des jeunes.

Chômage des jeunes et qualification

En avril, pour le 35^e mois consécutive, Actiris a constaté une baisse du chômage des jeunes en Région bruxelloise. Concrètement, on comptabilise 965 jeunes chercheurs d'emploi de moins par rapport à avril 2015.

Le nombre de jeunes chercheurs d'emploi a donc baissé de 8,3% durant le mois d'avril, sur base annuelle. Le chômage des jeunes atteint donc 26,0% en avril 2016, contre 26,7% en avril 2015 et 29,1% en avril 2014. Cette baisse était de 10,9% en mars et de 9,9% en février. Une évolution encourageante même si ces données restent préoccupantes.

Le constat est connu : Bruxelles se caractérise par un nombre important de jeunes n'ayant pas de diplôme ou n'ayant pas acquis de compétences correspondant aux besoins et attentes du marché de l'emploi. 43% des moins de 30 ans venus s'inscrire en 2015 chez Actiris n'ont pas leur certificat du secondaire supérieur (CESS). Le niveau de qualification des jeunes a un impact sur la durée d'inactivité.

Outre le faible niveau de scolarisation des jeunes bruxellois, certains facteurs aggravent le taux de chômage des jeunes : décrochage, discrimination à l'embauche, manque d'expérience professionnelle, conjoncture économique...

Comparant le nombre de jeunes bruxellois inscrits auprès d'Actiris en 2014 et 2015, le Service Public Régional de l'Emploi constate par ailleurs une diminution de 12% du nombre de jeunes. Ils étaient 30.425 jeunes de moins de 30 ans, dont 13.432 de moins de 25 ans, inscrits en 2014. Ils sont 26.728 jeunes de moins de 30 ans, dont 15.017 de moins de 25 ans, en 2015. Cela représente une baisse de 3.697 unités.

Évidemment, les explications de cette diminution importante (-12,1% en 1 an) sont multiples et complexes mais elles peuvent se résumer par la reprise limitée d'une activité économique, l'accélération des mécanismes d'exclusion qui touchent partiellement les plus jeunes, la poursuite d'études mais également la mise en place de solutions adaptées aux jeunes chercheurs d'emploi bruxellois : des formations, des stages, des emplois.

Les politiques mises en œuvre

- **Emploi**

Select Actiris, le service de pré-sélection et de recrutement d'Actiris, a mis à l'emploi 3.690 jeunes bruxellois au cours de l'année 2015. Cela représente une augmentation de 11,45% par rapport à 2014 (en 2014, 3.311 jeunes avaient trouvé un emploi via Actiris).

Les jeunes bruxellois représentent 53% du volume total des placements réalisés par Select Actiris en 2015.

- **Stages**

Les stages ont vocation à offrir aux jeunes chercheurs d'emploi peu qualifiés une première expérience professionnelle au sortir des études. Ils constituent à ce titre un levier considérable vers la mise à l'emploi. Il faut distinguer 3 différents types de stages rémunérés pour les demandeurs d'emploi :

Le Stage de transition en entreprise : il permet aux jeunes Bruxellois ayant au maximum leur CESS d'acquérir une première expérience professionnelle d'une durée de 3 ou 6 mois, tout en étant encadrés et en bénéficiant d'objectifs de formation par le travail.

La Formation professionnelle individuelle : l'employeur forme directement le chercheur d'emploi en fonction de ses besoins. Ce type de stage est suivi, au minimum, d'un contrat de travail à durée déterminée équivalent à la durée du stage.

La Convention d'immersion professionnelle : il s'agit d'une convention de stage en entreprise accessible à tout chercheur d'emploi. Elle permet d'apprendre un métier de manière pratique en étant immergé dans une entreprise.

En 2015, 2.295 jeunes chercheurs d'emploi Bruxellois ont effectué un stage au sein d'une entreprise. L'objectif de 2000 places de stages et formations en entreprise a donc été dépassé. On constate qu'entre 2014 et 2015, près de 444 jeunes bruxellois supplémentaires ont pu effectuer un stage, soit une augmentation de 23,9%. Cette mesure est efficace. Le taux de mise à l'emploi à l'issue d'un stage de transition en entreprise le prouve. 63,7% des stagiaires trouvent un emploi dans les 12 mois qui suivent la fin de leur stage. Ce taux est de seulement 41,7% pour les jeunes n'ayant pas effectué de stage. Quant au nombre d'offres de stages de transition en entreprise gérées par Actiris, il a lui aussi considérablement augmenté puisqu'il a connu un accroissement de 43% entre 2014 et 2015.

- **Formation professionnelle**

En 2015, les organismes publics de formation et leurs partenaires ont accompagné 4.631 jeunes Bruxellois de moins de 30 ans. À noter que pour les centres de Bruxelles Formation, l'augmentation des jeunes de moins de 25 ans ayant suivi une formation est de 27,5%.

Bruxelles Formation et ses partenaires ont accueilli en 2015 4.455 jeunes Bruxellois de moins de 30 ans dans leurs formations. Ce qui représente une augmentation de 12,5% par rapport à 2014. L'objectif de 3.000 places en Centres de formation a donc été atteint et dépassé en 2015.

Ces résultats sont le fruit du travail de **Carrefour Jeunes**- espace partagé et partenarial regroupant les acteurs de la formation professionnelle, (Bruxelles Formation-EFP/SFPME) de l'emploi (Actiris), et de l'enseignement (Promotion sociale-CEFA) – qui accueillent, informent et conseillent les jeunes de 15 à 24 ans. En 2015, 1.389 premières visites ont été enregistrées et 886 entretiens individuels menés. Ils résultent également des **campagnes de communication ciblée jeunes** menées par Bruxelles Formation en 2015. Ils sont enfin le résultat du renforcement du rôle **de régisseur de Bruxelles formation** grâce aux partenariats avec les établissements d'enseignement de Promotion Sociale et les OISP.

Soulignons également le travail mené par Bruxelles Formation et Actiris qui propose depuis juin 2015 un **encadrement et un accompagnement conjoints** de tous les jeunes de moins de 25 ans, inscrits pour la première fois chez Actiris et n'ayant pas de CESS.

Afin de mettre plus de jeunes bruxellois en formation au VDAB Brussel, Actiris et VDAB Brussel ont conclu fin 2015 un accord de collaboration dont l'objectif est de permettre aux chercheurs d'emploi bruxellois (en ce compris des francophones) de renforcer leurs chances d'accès à un emploi en développant un projet professionnel néerlandophone, en ce compris les formations organisées par le VDAB Brussel.

- **Formation en alternance**

La formation en alternance participe également à la mise à l'emploi des jeunes en offrant un panel de formations diversifiées et accessibles aux jeunes dès 15 ans. Ce dispositif de formation, qui permet une insertion durable dans l'emploi, s'articule entre formation en centre et en entreprise.

À l'EFP, le taux de réinscription des jeunes a augmenté de 8% en apprentissage et de 2% en formation « chef d'entreprise » entre 2014 et 2015. Cette augmentation est un signe positif de la dynamique des jeunes à poursuivre leur parcours de formation et à viser l'obtention d'une qualification.

Les effets des actions pour améliorer l'accrochage des jeunes en formation ne sont pas encore mesurables puisque la plupart d'entre elles ont débuté au début de cette année scolaire, en septembre 2015.

Ces actions sont multiples et variées. Elles couvrent des dimensions méthodologiques, sociales, d'orientations, de valorisation des compétences et d'amélioration de la qualité du suivi des jeunes au sein des entreprises.

- Améliorer l'orientation par des essais de métiers, des partenariats avec des écoles, la présence d'un conseiller en orientation à Carrefour formation ;
- Détection rapide des difficultés d'apprentissage et du manque de motivation, prise en charge par une équipe pluridisciplinaire (remédiation, gestion mentale) ;
- Permanence InforJeunes au centre et mise en place d'atelier "Trouve ton stage" pour les apprenants qui n'ont pas encore trouvé de patron-formateur ;
- Mise en place d'un test de positionnement lors de l'entrée en formation pour l'ensemble des apprentis pour situer leur niveau de compétence et proposer un suivi ;
- Organisation d'un nouvel examen d'entrée en formation "chef d'entreprise" et d'entretiens individuels pour un suivi éventuel (en partenariat avec Tremplin jeunes) ;
- Mise en place d'un examen d'entrée pour les apprenants qui ne disposent pas du CESS dans le cas de formations qui l'exigent ;
- Développement de la formation Tutorat au sein même des entreprises via des équipes mobiles de formation. Plus de 150 tuteurs déjà formés.

En septembre 2016, une campagne d'information sur le dispositif de formation PME à destination des prescripteurs de formations (AMO, PMS, CPAS...) sera également lancée.

En ce qui concerne Syntra Brussel, d'autres actions sont également mises en place pour accompagner les jeunes demandeurs d'emploi.

- Semaine de cours ouverts en mai permettant aux stagiaires potentiels d'assister à une classe (surtout vers des écoles néerlandophones à Bruxelles) ;

- Portes ouvertes spéciales en juin organisées par nos stagiaires eventmanager, où les stagiaires et ex-stagiaires auront l'occasion de présenter leur travail de fin de formation ;
- Journée d'information en septembre où les stagiaires potentiels peuvent solliciter de l'information auprès des coordinateurs sectoriels et certains formateurs ;
- Mise en place d'un entretien d'entrée pour certaines formations lors duquel sont évaluées la motivation, les connaissances et souvent la maîtrise des langues sont évaluées. Cet entretien est effectué par un coach d'apprentissage et de langues qui évalue le niveau de néerlandais du stagiaire et lui conseille éventuellement de suivre un cours et/ou un accompagnement pendant l'année de cours ;
- De plus les stagiaires seront suivis par nos accompagnateurs de parcours (1 ETP par campus – donc Uccle ou Tour & Taxis) qui font le suivi des présences et interviennent dès qu'une personne risque des absences trop fréquentes.

Conclusions

Depuis le début de la législature, l'ensemble des acteurs publics de la formation et de l'emploi actifs à Bruxelles travaillent désormais en synergie. Avec des objectifs communs. Ce qui peut sembler évident est, en réalité, un énorme changement de mentalité.

De plus, les effets des politiques menées sont désormais évalués conjointement et en permanence dans un monitoring agrégeant tous les chiffres des différents organismes. Ce qui permet d'avoir une vision globale.

En un an, 4.631 jeunes bruxellois ont suivi une formation, 2.295 ont effectué un stage et 3.690 ont décroché un emploi via les services d'Actiris.

Ces premiers résultats sont encourageants. Mais ils doivent amener à porter une analyse critique des objectifs fixés par le Gouvernement bruxellois. Ceux-ci doivent être mis en perspective avec l'ensemble des politiques d'Emploi et de Formation professionnelle.

L'objectif est d'amener les jeunes vers une insertion durable et de qualité dans l'emploi. Il faut donc aller plus loin dans exigences fixées afin d'améliorer non seulement l'accompagnement dispensé par les organismes publics et leurs partenaires mais également améliorer la qualité des offres de solutions.

L'accès à la qualification doit enfin être garanti pour tous. Plutôt que de contraindre les jeunes à être scolarisés jusqu'à 18 ans, les pouvoirs publics doivent garantir un véritable « droit à la qualification » qui offre une garantie d'acquisition de compétences par les jeunes.

Contacts presse

Cabinet Gosuin:

Charlotte Bonbled - 0499 512 631 - cbonbled@gov.brussels

Anna Mellone - 0474 391 770 - amellone@gov.brussels

Actiris :

Sarah Thomas – 0491 86 59 46 – stthomas@actiris.be

Bruxelles Formation :

Patricia De Schutter – 0477 78 88 05 – p.deschutter@bruxellesformation.be

VDAB Brussel :

Natalia Paridaens – 0496 04 75 49 – natalia.paridaens@vdab.be

SPFB :

Cédric Masson – 02 800 83 33 – cmasson@spfb.brussels

EFP :

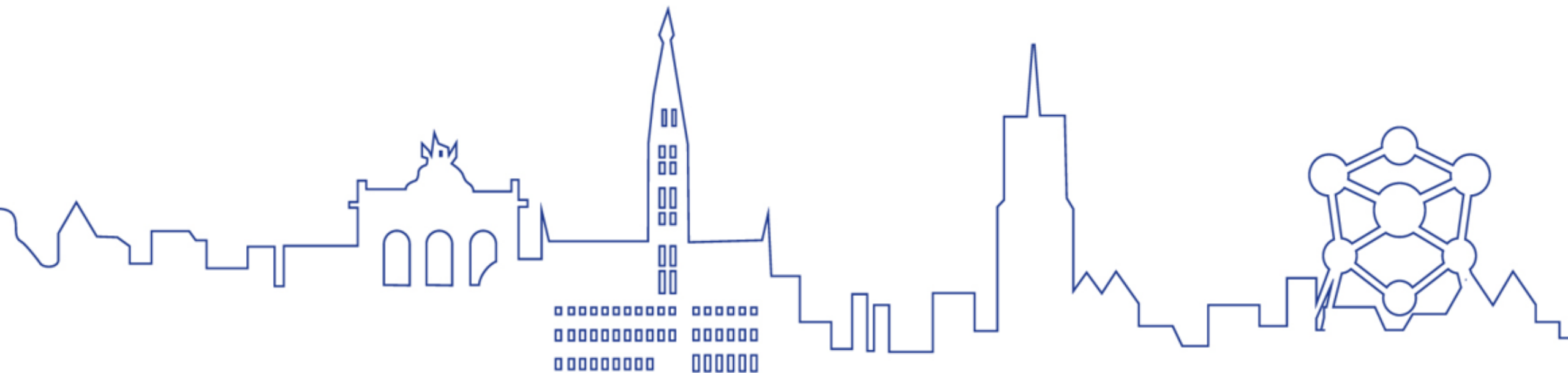
Virginie De Breuck – 0472 69 14 41 – v.debreuck@efp-bxl.be

Syntra:

Florence Kesteloot – 02 421 17 72 - florence.kesteloot@syntrabrussel.be

Evaluation de l'efficacité du dispositif « emploi-formation » des jeunes Bruxellois en 2015

17 – 05 – 2016

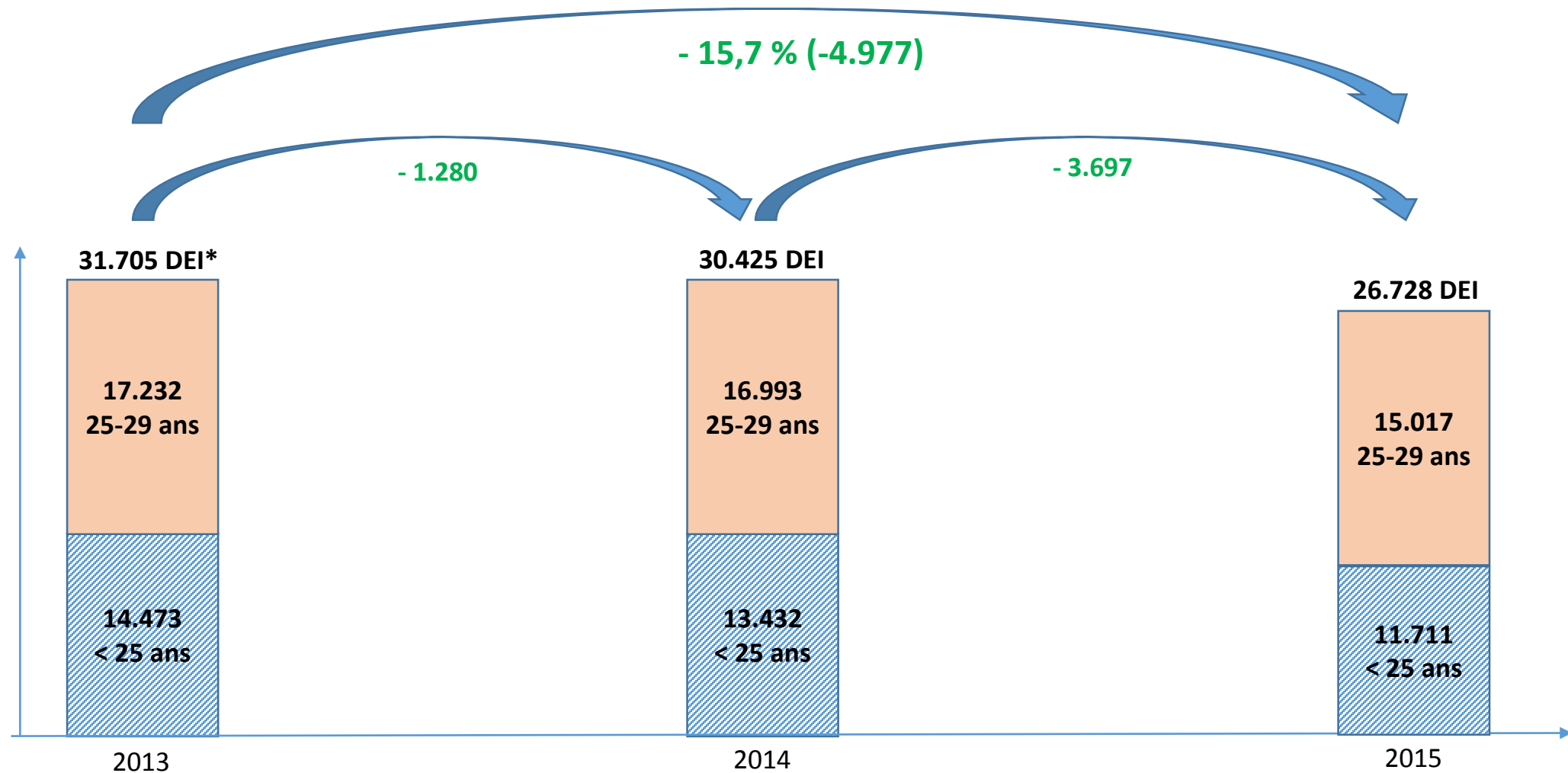




Contexte

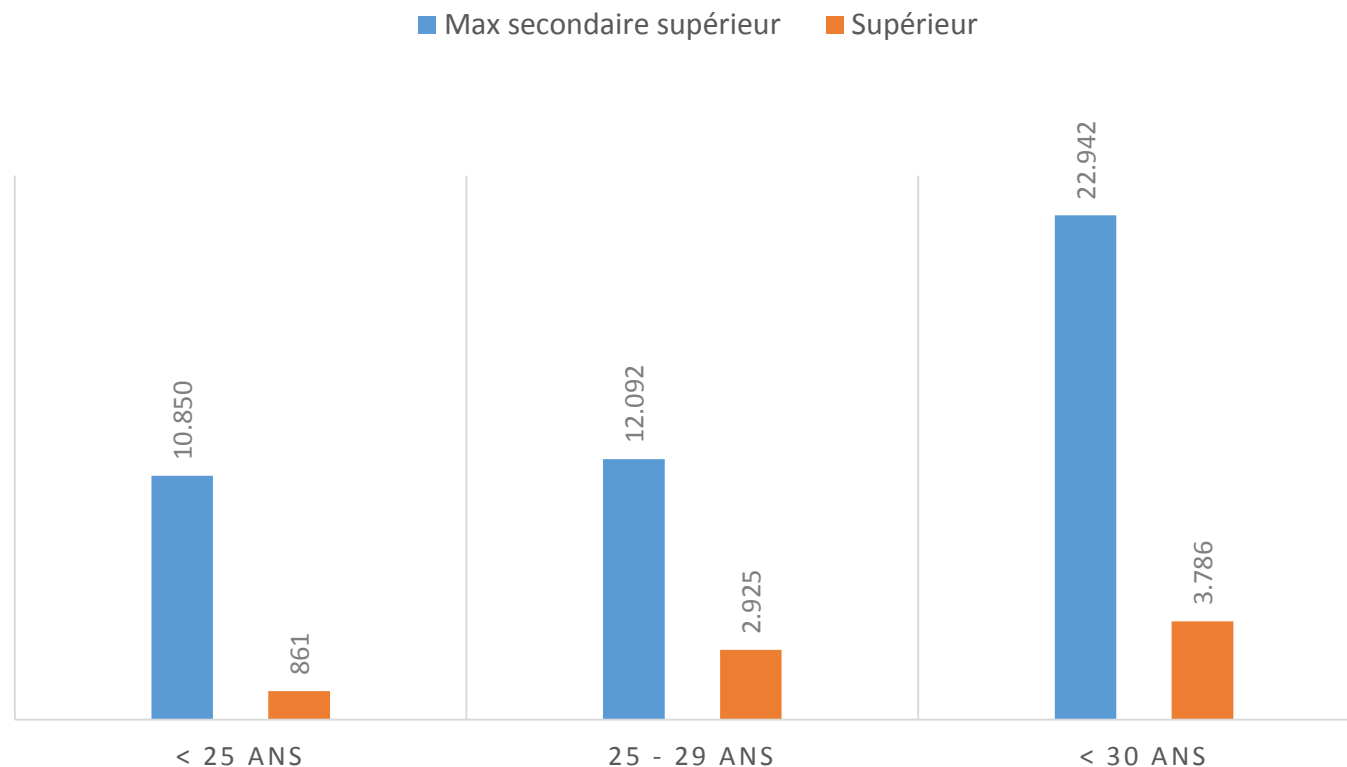


Diminution du nombre de jeunes chercheurs d'emploi



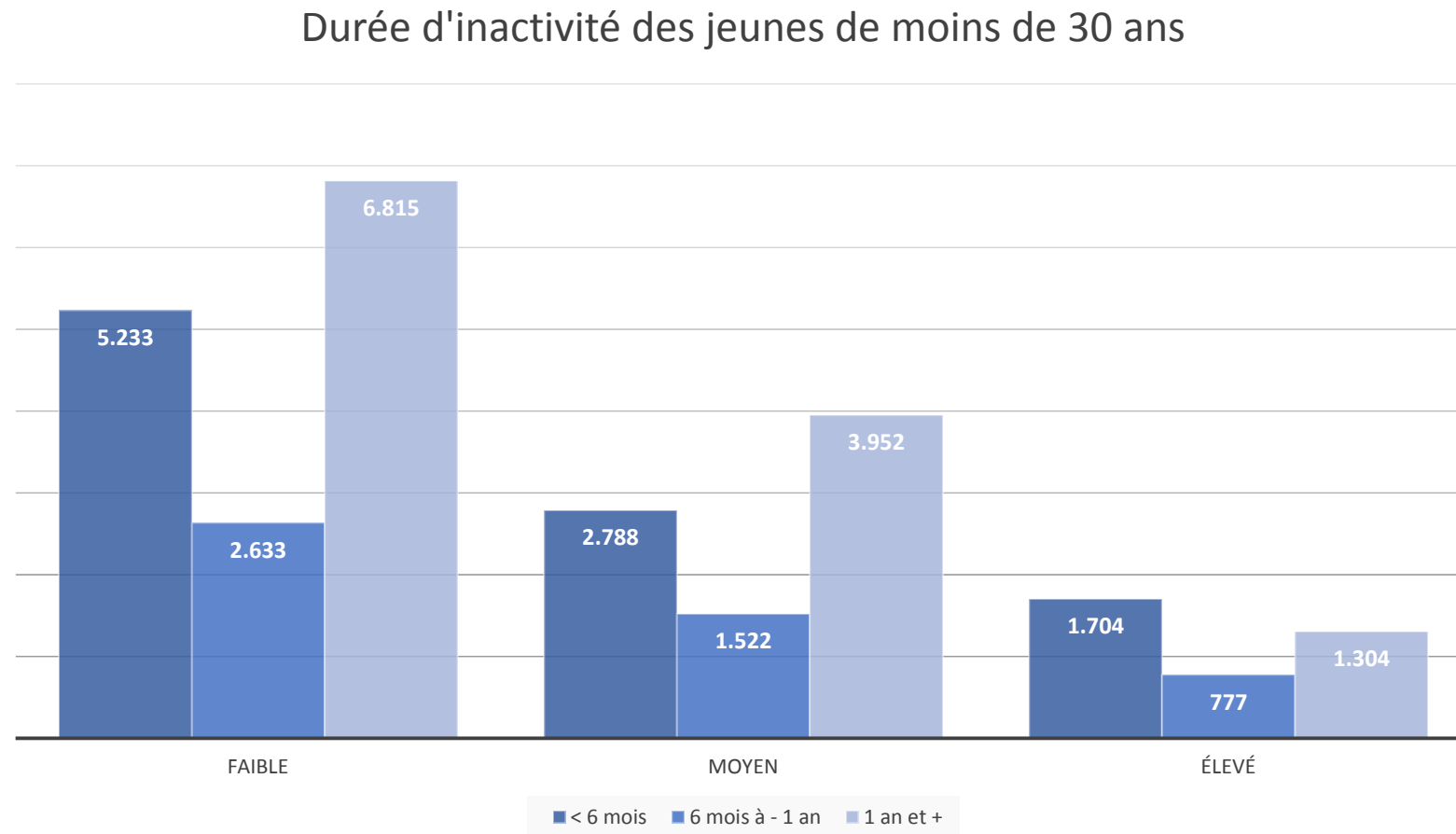
Répartition selon le niveau d'études en 2015

Répartition en valeur absolue



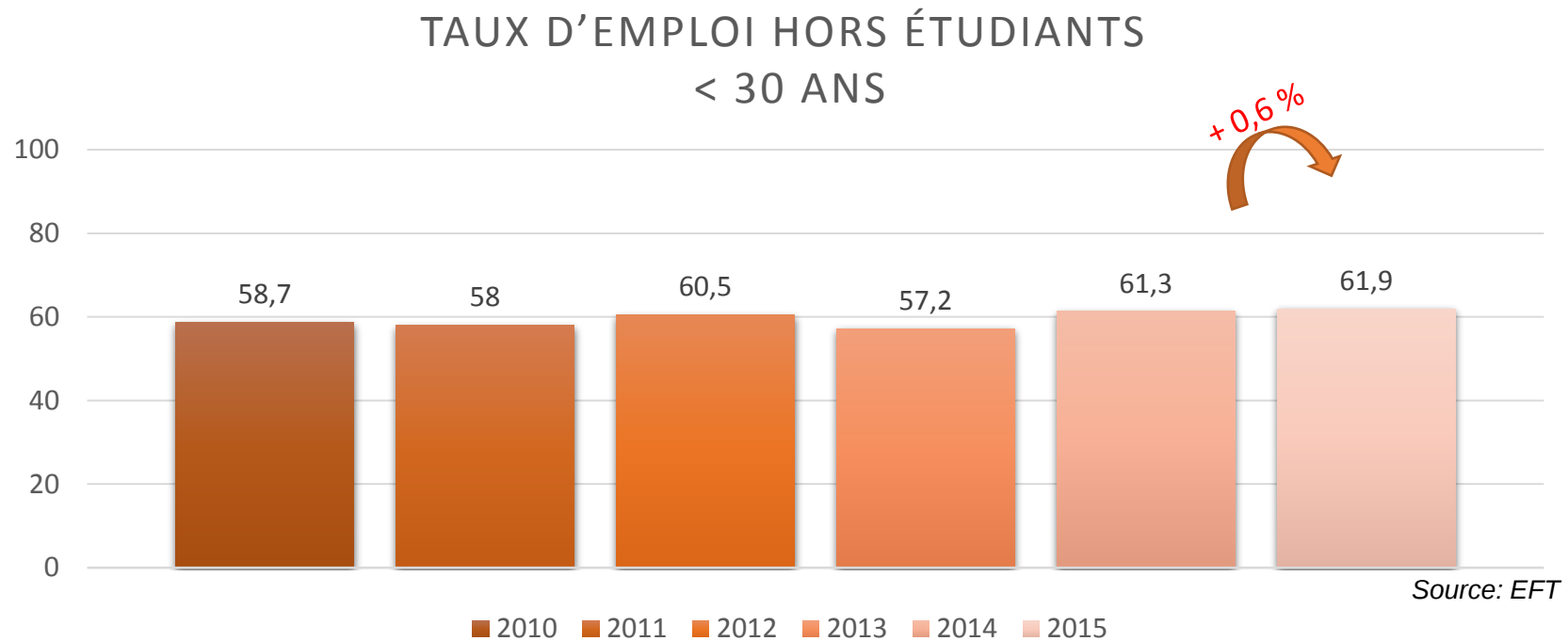
Le faible niveau de scolarité des jeunes DEI reste important.

Niveau d'études et durée d'inactivité en 2015



Le niveau de qualification des jeunes a un impact sur la durée d'inactivité.

Evolution du taux d'emploi des jeunes





Emploi

Mise à l'emploi des jeunes via Select Actiris

	Totaux annuels			Variation	
	2013	2014	2015	2013-2015	2014-2015
< 25	1.028	1.811	2.093	73,3%	15,6%
25-29	1.159	1.500	1.597	37,8%	6,5%
Total	2.367	3.311	3.690	55,9%	11,4%

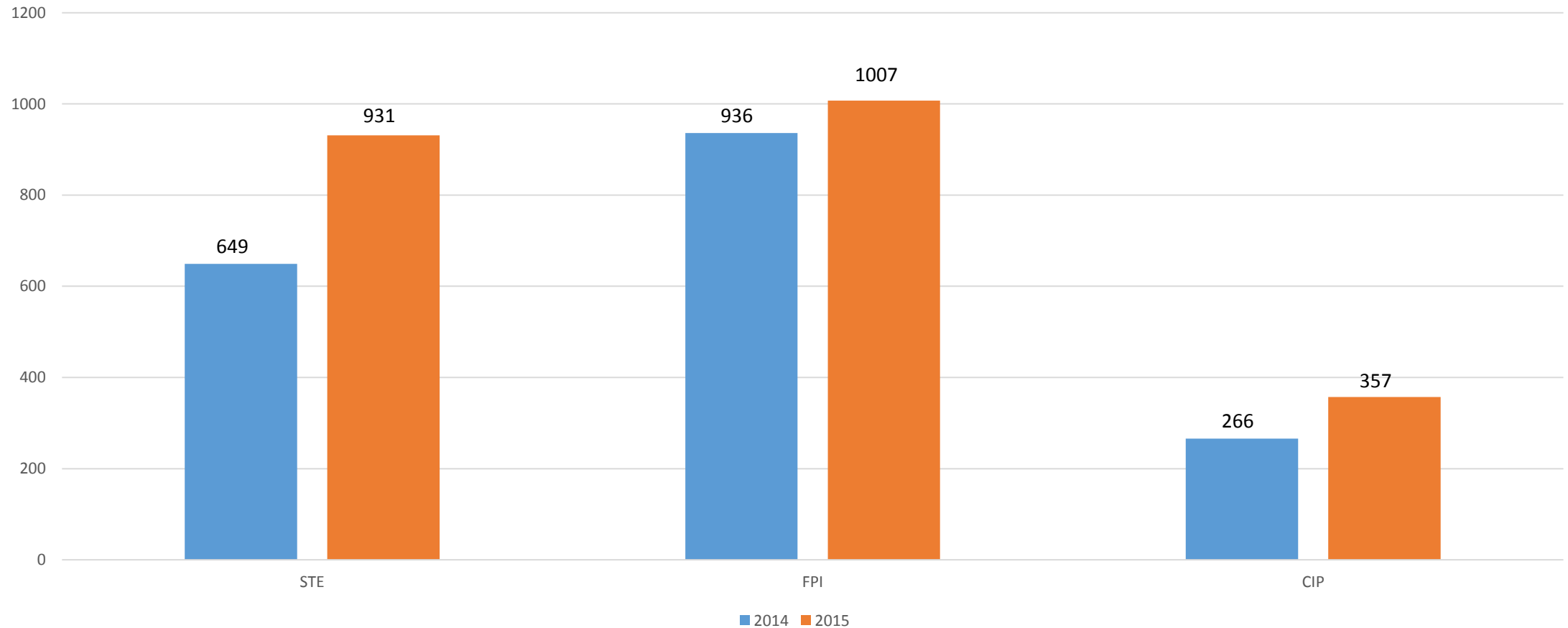
Les jeunes < 30 ans représentent **53% du volume total** des placements réalisés par **Select Actiris** en 2015.



Stages



Nombre de stagiaires bruxellois en entreprise en 2014 et en 2015*



*Acteurs : Bruxelles Formation, Actiris et VDAB Brussel

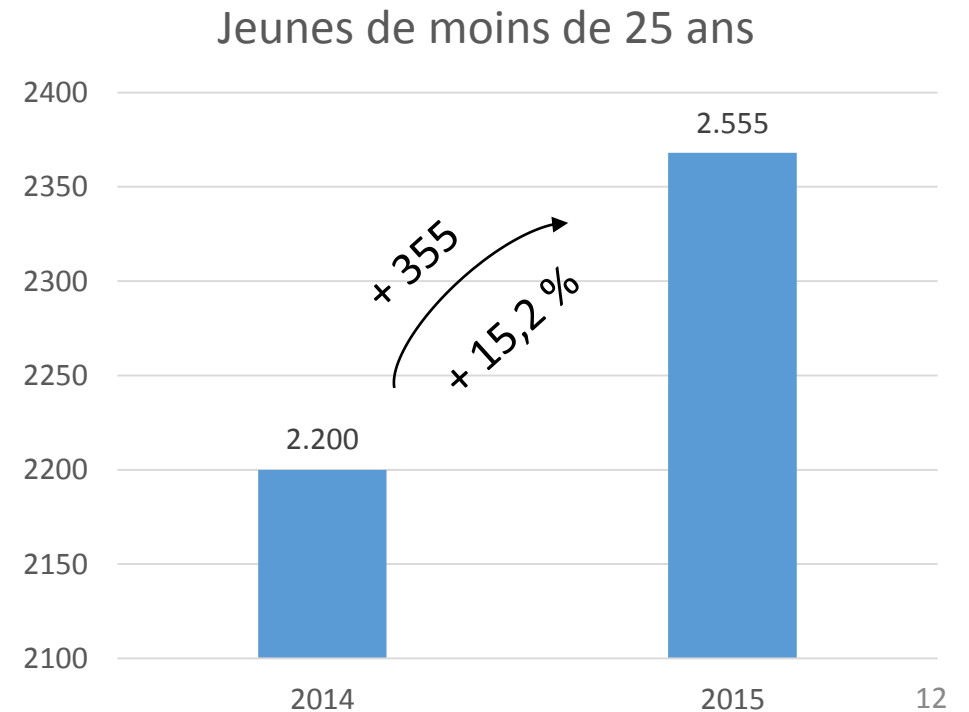
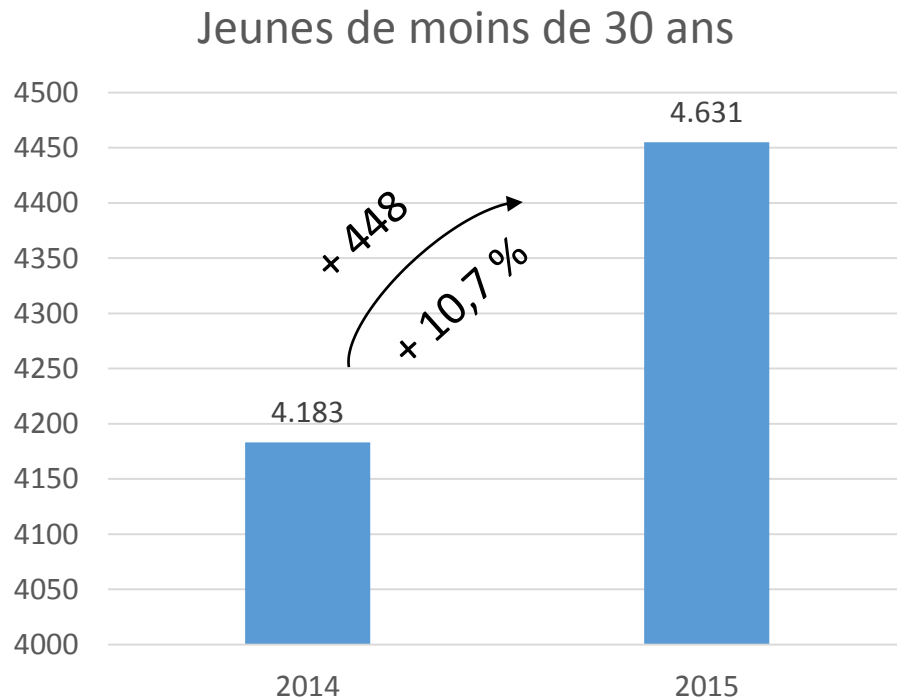


Formation

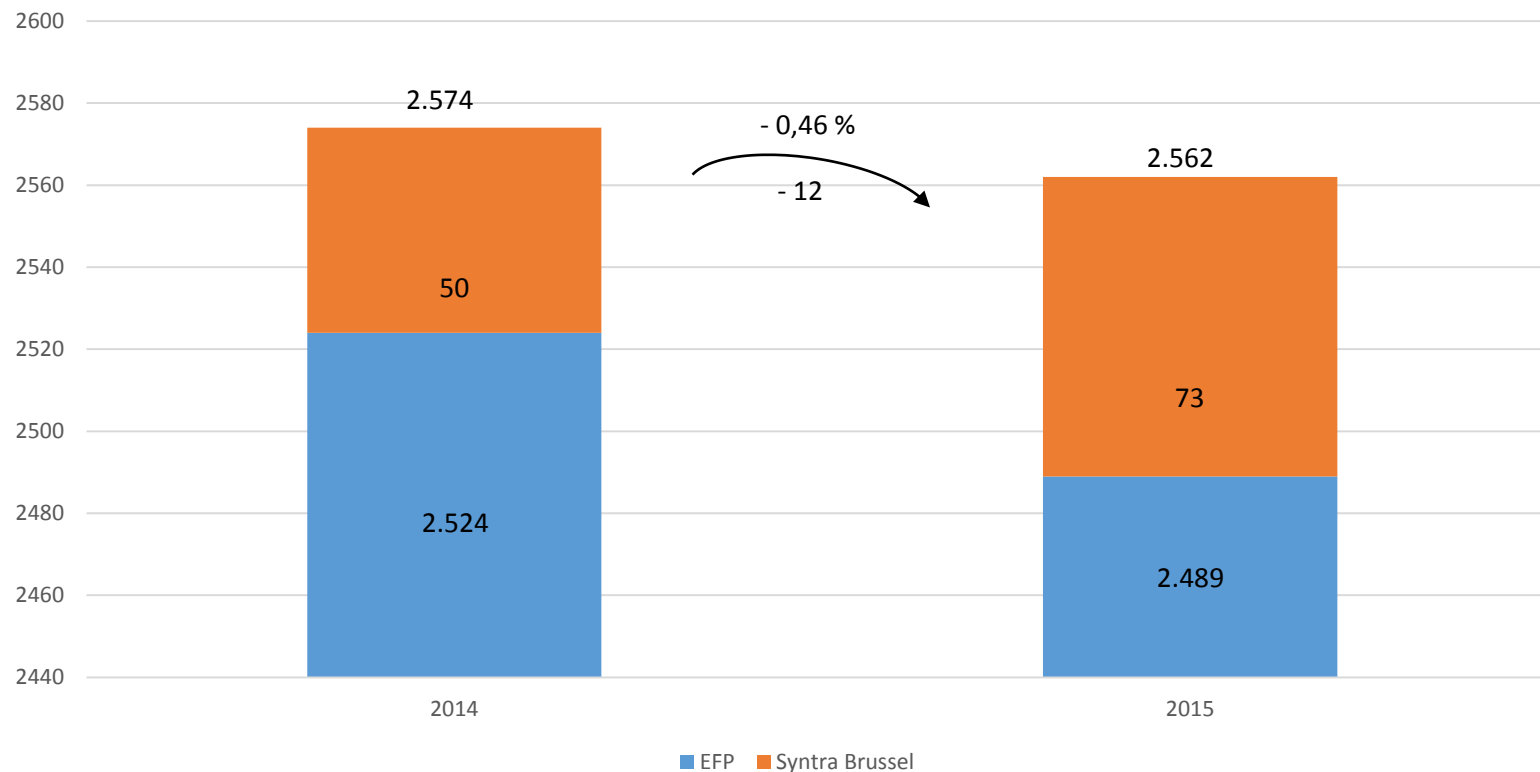


Nombre de jeunes bruxellois en formation en 2014 et en 2015

En 2015, **4.631 jeunes Bruxellois de moins de 30 ans** (augmentation de 10,7% par rapport à 2014) dont **2.555 de moins de 25 ans** (augmentation de 15,2% par rapport à 2014) ont suivi une formation auprès de Bruxelles Formation, du VDAB Brussel ou de leurs partenaires.



Nombre de jeunes bruxellois en formation en alternance (hors enseignement) en 2014 et en 2015



La proportion de jeunes bruxellois inscrits en alternance est de 62,1% à l'EFP et de 57,5% chez Syntra Brussel en 2014 et, de 61,3% à l'EFP et de 74,5% chez Syntra Brussel en 2015.



Sensibiliser les jeunes



ACTIRIS

ACT4Work – Webserie Taf



Bruxelles Formation



Merci de votre attention

